

AUTORISATIONS PARENTALES

Mr/Mme autorise / n'autorise pas
l'enfant à quitter son école
le mardi à 15h pour se rendre à la paroisse Saint Louis en l'Île avec les catéchistes pour suivre le catéchisme.

Mr/Mme autorise / n'autorise pas l'enfant
à rentrer seul.

Si oui, après le catéchisme à 16h30 Ou après les ateliers de Saint-Louis à 18h

Si non, les personnes autorisées à prendre mon enfant à la sortie sont :

Prénom	Nom	Téléphone	Lien avec l'enfant
--------	-----	-----------	--------------------

Mr/Mme autorise / n'autorise pas (rayer),
à titre gracieux, l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre des
activités paroissiales ou diocésaines.
L'Association Diocésaine de Paris ou la paroisse pourront reproduire cette image sur tous les supports cités ci-
dessous pour une durée de 3 ans :

- bulletins paroissiaux, Périodique imprimé *Paris Notre-Dame*.
- Site Internet de Saint Louis en l'Île, site internet du catéchisme du diocèse.
- Affiches, tracts et brochures imprimés avec les activités de la Paroisse Saint Louis en l'Île,

(Rayer si besoin).

Une photographie constituant une donnée à caractère personnel, j'ai été informé(e) des droits dont je dispose, à tout moment, afin de vérifier l'usage qui est fait de cette image et d'en demander le retrait de toute publication ou diffusion.

AUTORISATION DE SOINS MEDICAUX

Mr/Mme autorise tout médecin, à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute
intervention chirurgicale (avec ou sans anesthésie) et à prescrire, le cas échéant, tout traitement rendu nécessaire
pour l'état de santé de l'enfant

Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires ?

REGLEMENT INTERIEUR LIE AUX ACTIVITES DU CATECHISME.

- Les jeux électroniques et les téléphones portables sont interdits. Tout jeu utilisé pendant le catéchisme sera confisqué et rendu aux parents. Pendant le temps d'accueil des jeux sont proposés par la paroisse.
- Le déroulement du catéchisme prévoit un temps de détente avec un goûter organisé par les catéchistes. Nous demandons instamment aux enfants de ne rien apporter (bonbons, sucreries...), sauf si une famille souhaite participer exceptionnellement à l'approvisionnement d'un goûter (pour un anniversaire par exemple).

SORTIES

Pour les différentes sorties organisées cette année pendant le temps du catéchisme et/ou Ateliers de Saint-Louis, nous vous demandons de remplir l'autorisation ci-dessous.

Autorise mon fils, ma fille..... à participer à la sortie organisée par le
Catéchisme et/ou les ateliers de Saint Louis de la paroisse Saint Louis en l'Île et autorise les responsables à
prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires en cas de besoin.

Représentants légaux de l'enfant :

Fait à....., le
[Signature des deux responsables légaux :]
(précédée de la mention « lu et approuvé »)